

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 29/01/2025

Début de séance : 10h10

Fin de séance : 11h14

Nombre de votants : 10 votants dont 3 pouvoirs

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN

D'AMIENS METROPOLE

.....

Séance du : 24 FEVRIER 2025

Présidée par :

Mme Anne PINON (pouvoir de Mr Alain GEST)

Membres présents :

M. Pierre SAVREUX (a quitté la séance à 11h12)

Mme Solenne MORLET (visio)

Mme Marion DOURNEL-GARAT (pouvoir de Mme Isabelle SAVARIEGO)

Mme Alisa NOWAK

M. Christophe LOY

Mme Aurelle TRIDANT (visio) a quitté la séance à 10h56

Mme Amanda THOMPSON (visio)

Membres excusés :

M. Alain GEST (pouvoir à Mme Anne PINON)

M. Hilaire MULTON

M. Pierre HARAMBURU

M. Hubert De JENLIS

Mme Isabelle SAVARIEGO (pouvoir à Mme Marion DOURNEL GARAT)

Mme Cécile NOESSER

En présence de : M. Sébastien AUCHART, directeur Culture Amiens Métropole, M. Guillaume DARRAS responsable département Images Animées et responsable informatique et représentant du personnel suppléant, Mme Sylvie DEBURE, responsable finances.

## 1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Christophe Loy est proposé.

### Vote de la délibération

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 2. Instances

Conformément aux articles 9 et 14 des statuts de l'EPCC Esad et aux modalités fixées dans les articles 1.4 et 1.5 du Règlement intérieur adopté le du 12 au 16 octobre 2020, le personnel administratif et technique a désigné leurs représentants au Conseil d'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) pour une durée de 3 ans.

Mme Alisa Nowak demande pourquoi Mme Peggy Letuppe, documentaliste, est dans le collège des enseignants et non dans celui du personnel administratif et technique. Mme Terchani lui répond que c'est à la demande de l'agent. Mme Dennys précise que le poste puisse être rattaché aux deux collèges électoraux : à celui des enseignants qui sont rattachés à la filière « culture » comme le poste de documentaliste, ou au collège du personnel administratif et technique en regard des missions du poste.

### Vote de la délibération

**Article 1 :** Les membres du Conseil d'Administration désignés à l'alinéa 8 de l'article 9 des statuts de l'EPCC Esad sont déclarés installés dans leurs fonctions.

Représentant titulaire du personnel administratif et technique :

titulaire : Mme Alisa NOWAK  
suppléant : M. Guillaume DARRAS

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 3. PV des 20 janvier et 3 février 20245

Le procès-verbal du CA du 20 janvier 2025 et celui du 3 février 2025 ont été communiqués aux membres du CA pour avis et relecture.

### Vote de la délibération

**Article 1** : Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025 du Conseil d'Administration de l'Esad est adopté.

**Article 2** : Le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 du Conseil d'Administration de l'Esad est adopté.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4. BP 2025

Mme Dennys informe que le budget présenté est conforme au précédent débat d'orientation budgétaire. Mme Debure précise que le résultat est identique. Les recettes ajoutées sont la CVEC et l'affectation des fonds non répartis de la taxe d'apprentissage.

Mme Debure souligne que, sur la demande du ministère de la Culture et d'Amiens Métropole, une provision a été prévue dans le budget du personnel pour l'arrivée du directeur et du directeur adjoint à partir du 1er novembre 2025.

Elle rappelle qu'Amiens Métropole a octroyé une remise gracieuse pour le paiement des loyers et des charges du bâtiment Orange pour un montant de **129 000 euros**. Cependant, cette opération ne peut pas être décrite dans le budget. C'est donc par la mention portée au procès-verbal de la séance du 24 février du Conseil d'Administration que ce soutien de la collectivité sera notifié.

Mme Marion Gournel-Darat estime qu'il est dommage que l'origine de la contribution d'Amiens Métropole, qui est de 1,2 M€ et qui est la plus forte contribution des partenaires, ne soit pas précisée sur le BP. Mme Debure et M. Auchart répondent que la nomenclature M57 ne permet pas de préciser l'origine des fonds.

Mme Nowak exprime l'inquiétude du personnel sur l'absence d'investissement alors que le parc informatique a besoin d'être renouvelé. Mme Dennys exprime que l'investissement n'apparaît pas au budget depuis que la région Hauts-de-France n'y contribue plus. Elle informe Mme Nowak que la section investissement sera pourvue lors du CA où seront votés le compte de gestion et le compte administratifs de 2024. Les excédents qui auront alors été déterminés seront utilisés pour l'amortissement, l'investissement et, si possible, pour soutenir le fonctionnement courant.

#### Vote de la délibération

**Article 1** : Le budget primitif figurant en annexe de la présente délibération est adopté.

**Article 2** : Le tableau des effectifs et l'état des mises à disposition figurant en annexe du budget primitif et de la présente délibération sont adoptés.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5. Recrutement directeur — Délégation

Mme Dennys présente la mission donnée à Mme Anne Pinon, présidente du CA de l'Esad, de recruter le futur directeur ou la future directrice de l'Esad. Mme Solène Morlet propose que le comité technique qui accompagne les personnalités publiques prenne en charge la phase de présélection, laquelle n'a pas vocation à être validée par le CA. Le jury de sélection, auquel seront associées les personnalités qualifiées, sera ensuite sollicité pour l'audition des candidats et candidates présélectionnés, lesquels présenteront alors leur projet.

Mme Morlet exprime le besoin du ministère en central (DGCA), et en région (Drac), de disposer de temps pour donner un avis sur le choix du futur directeur ou directrice. Elle rappelle que le CA devra délibérer sur la composition du jury. Elle propose des modifications de planning pour la procédure de recrutement du directeur, lesquelles sont acceptées.

Mme Dennys s'assure que les représentants des élèves ont bien enregistré qu'ils ne seront pas sollicités en phase de présélection. Ceux-ci répondent par l'affirmative.

Mme Morlet précise « c'est bien lorsqu'il y aura un jury qui sera présidé par madame Pinon que, ensuite, le CA sera amené à prendre une position sur la base d'un classement des candidats proposé par la présidente du jury (qui est aussi la présidente de l'EPCC) aux membres du CA. Là, on aura une position du CA, mais à l'étape de présélection, on est bien sur une présélection par les personnalités publiques, qui n'a donc pas vocation à être validée par le CA ».

### Vote de la délibération

**Article 1 :** madame Anne Pinon, présidente de l'Esad d'Amiens et vice-présidente de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, est chargée de la procédure de recrutement du directeur. À ce titre, madame Anne Pinon veille à la bonne diffusion de l'annonce de recrutement. Elle présente les membres du comité de présélection et de sélection au vote du Conseil d'Administration. Elle préside le comité de présélection et de sélection. Elle rend compte des avis du comité au Conseil d'Administration. Elle présente le(s) candidat(s) retenu(s) au vote du Conseil d'Administration. Elle procède au recrutement administratif du candidat retenu par le Conseil d'Administration.

**Article 2 :** madame Anne Pinon est autorisée à relancer la procédure de présélection ou de sélection en cas d'échec de recrutement.

**Article 3 :** En cas d'impossibilité, madame Anne Pinon peut déléguer le recrutement du directeur à monsieur Pierre Savreux, vice-président de l'Esad d'Amiens et vice-président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

**Article 4 :** madame Anne Pinon est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération conformément aux statuts de l'Esad d'Amiens, au code de la fonction publique territoriale, et à la Charte de bonnes pratiques concernant le recrutement des directeurs-trices d'écoles supérieures d'art édité par l'Andéa.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. Recrutement du directeur — Profil de poste

Dans le cadre du recrutement du nouveau directeur, le conseil d'administration doit donner son avis sur le profil de recrutement. Elaboré par Amiens Métropole et la Drac, ce profil de recrutement a été

remis pour consultation et avis à la région Hauts-de-France, aux représentants des étudiants et au personnel de l'Esad. Le délai de publication est fixé à 1 mois. La réception des candidatures pour la présélection des candidats est fixée au 31 mars 2025.

Mme Dennys présente le profil de poste et les principaux enjeux de la mission. Les membres du CA ont un échange sur le document et en précisent certains points. Mme Morlet demande à faire une relecture du document corrigé avant sa diffusion publique.

Mme Dennys rappelle que le futur directeur sera associé au recrutement du directeur adjoint dont l'annonce de recrutement sera lancée après le 31 mars (date de réception des candidatures pour le poste de direction).

#### Vote de la délibération

**Article 1 :** Le projet d'annonce de recrutement est adopté.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. READ

Fondé en 2022 par monsieur Manau Quellec, étudiant, le club de foot rattaché au BDE de l'Esad d'Amiens apporte une très forte contribution à la vie étudiante de l'établissement. À l'initiative de l'organisation de tournois inter-écoles d'art du ministère de la Culture, le club a créé une importante dynamique de réseau autour de son activité sportive. Il y a associé une politique de communication s'appuyant sur les compétences artistiques des étudiants, lesquels proposent des affiches et des produits dérivés dont la vente contribue en partie à l'organisation des tournois.

L'association Bulle Doz'r-Campus Artem, BDE de l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy, organise la troisième édition de la Rencontre étudiante Art et Design (READ). Cette rencontre aura lieu les 19 et 20 avril 2025. Elle rassemblera près de 400 à 500 étudiants issus de 16 écoles d'art et de design de France et de Suisse. L'événement vise à promouvoir la créativité, la collaboration et la solidarité entre les participants, à travers :

- Un festival artistique, mettant en lumière la diversité des pratiques étudiantes ;
- Un tournoi de football mixte, favorisant la convivialité et l'échange.

L'Esad d'Amiens a été sollicitée pour apporter son concours financier à la manifestation READ. Le comité de la vie étudiante et de la CVEC de l'école a accepté qu'une participation de 1000 € soit versée à l'association Association Bulle Doz'r-Campus Artem. Les fonds seront prélevés sur le budget de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus).

#### Vote de la délibération

**Article 1 :** L'adhésion à l'Association Bulle Doz'r Campus Artem Nancy dont le siège est établi à l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy, 1 place Charles Cartier-Bresson, 54000 Nancy est acceptée.

**Article 2 :** L'Esad d'Amiens versera une participation exceptionnelle de 1000 € à l'association Bulle Doz'r dans le cadre de la manifestation READ des 19 et 20 avril 2025.

**Article 3 :** La participation citée à l'article 2 sera prise sur le budget de la CVEC.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance

\_\_\_\_\_